

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 18 octobre 2017, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.**

19 H

#### **PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

**Sont présents, madame et messieurs les représentants suivants :**

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Jean-Claude Léveillé
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Jean Mainguy
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Jean Poirier
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Pierre Saint-Germain

**Sont également présents, mesdames et monsieur :**

Josée Frenette	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Lucie Godin	Directrice du Service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Était absent, monsieur le représentant suivant :**

Ville de Lac-Sergent	René-Jean Pagé
----------------------	----------------

#### **ORDRE DU JOUR**

*Adoption de l'ordre du jour*

*Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2017*

*Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 4 octobre 2017*

*Première période de questions*

#### **1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

1.1 *Liste des débours du 1<sup>er</sup> septembre au 10 octobre 2017;*

- 1.2 *Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice financier 2017 – Proposition du bureau comptable Bédard Guilbault inc.;*
- 1.3 *Politique de confidentialité pour le personnel de la MRC de Portneuf – Adoption;*
- 1.4 *Politique d'utilisation du logo de la MRC de Portneuf – Adoption;*
- 1.5 *Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint par intérim;*
- 1.6 *Demandes de retraite progressive (documents déposés séance tenante).*

## **2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

## **3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

- 3.1 *Certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement :*
  - 3.1.1 *Règlement numéro 211-17 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;*
- 3.2 *Demande du Conseil régional de l'environnement (CRE) pour participer à la démarche Par notre propre énergie – Désignation d'un représentant (élu ou fonctionnaire) pour siéger sur le comité organisateur d'un forum régional.*

## **4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

## **5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 5.1 *Activité « Rendez-vous RH Portneuf » – Demande d'aide financière de 1 000 \$;*
- 5.2 *Table de concertation agroalimentaire de Portneuf – Demande d'aide financière de 1 300 \$;*
- 5.3 *Quatrième édition des Ouvrages de Portneuf – Autorisation de déposer une demande de financement;*
- 5.4 *Alliance Québec vélo de montagne – Demande de contribution financière de 10 000 \$ pour la campagne promotionnelle 2017.*

## **6. DOSSIERS RÉGIONAUX**

- 6.1 *Réalisation d'une étude de faisabilité financière pour la mise sur pied d'une Régie intermunicipale de service en sécurité incendie pour le secteur est de la MRC de Portneuf – Demande d'aide financière de 1 000 \$;*
- 6.2 *Programme de subvention au transport adapté – Demandes adressées au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).*

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

- 7.1 *Commission de l'aménagement et du développement du territoire;*
- 7.2 *Commission du développement social et économique;*
- 7.3 *Commission de l'environnement;*
- 7.4 *Commission de l'administration;*
- 7.5 *Comité de sécurité publique;*
- 7.6 *Comité de sécurité incendie;*
- 7.7 *Transport régional;*
- 7.8 *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);*
- 7.9 *Forum des élus de la Capitale-Nationale.*

## 8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

#### PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **15 novembre 2017** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **22 novembre 2017** à 19 h;
- Séance spéciale du budget 2018 – le mercredi **22 novembre 2017** à 19 h 45.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 203-10-2017

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 SEPTEMBRE 2017

CR 204-10-2017

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 20 septembre 2017 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 4 OCTOBRE 2017

CR 205-10-2017

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 4 octobre 2017 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Michelle Pagé et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 4 octobre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

### 1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

#### 1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2017

CR 206-10-2017

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	75 545,29 \$
Débours :	409 754,40 \$
Programmes de rénovations domiciliaires :	83 831,00 \$
Territoires non organisés :	2 406,02 \$
Programme d'aménagement durable des forêts :	17 985,78 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	10 900,00 \$
Pacte rural & Fonds soutien projets structurants :	50 656,49 \$
Culture :	11 716,73 \$
Fonds local de solidarité (FLS) :	1 827,40 \$
Fonds local d'investissement (FLI) :	20 000,00 \$
Fonds de croissance :	14 980,00 \$
Immobilisations :	4 607,29 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>704 210,40 \$</b>

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1<sup>er</sup> septembre au 10 octobre 2017;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> septembre au 10 octobre 2017, et ce telles que présentées.

---

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

**1.2 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 – PROPOSITION DU BUREAU COMPTABLE BÉDARD GUILBAULT INC.**

CR 207-10-2017

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf doit nommer, conformément à l'article 966 du Code municipal du Québec, un vérificateur pour l'examen de ses livres comptables pour une période contractuelle n'excédant pas trois (3) ans;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf est satisfaite du travail effectué par les vérificateurs Bédard Guilbault inc.;

**CONSIDÉRANT** que la firme Bédard Guilbault inc. a offert ses services pour la vérification des états financiers 2017 pour la MRC, les baux de villégiature et les TNO selon le tableau ci-dessous;

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'audits ont déjà été réalisés en partie pour préparer le remaniement budgétaire de 2018 et que ces derniers ont déjà été facturés au montant de 1 218 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf octroie au bureau comptable Bédard Guilbault inc. l'audit des états financiers de la MRC, des baux de villégiature ainsi que des territoires non organisés pour l'exercice financier 2017 selon les coûts présentés au tableau suivant, auxquels il faut ajouter les taxes et les frais de régularisation :

<b>ANNÉE</b>	<b>MRC</b>	<b>TNO</b>
2017	14 630 \$	4 150 \$
Audits déjà réalisés	(1 218 \$)	- \$
Baux de villégiature	1 835 \$	- \$
<b>Total :</b>	<b>15 247 \$</b>	<b>4 150 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.3 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION**

**CR 208-10-2017**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de politique de confidentialité pour les employés de la MRC a été présenté aux élus lors du comité de travail du 4 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le conseil approuve ce projet de politique qui s'inscrit en complément du code d'éthique des employés de la MRC;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** le conseil adopte la politique de confidentialité des employés de la MRC de Portneuf;

**QU'**une copie soit remise à chaque employé de la MRC ainsi qu'au syndicat des employés de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.4 POLITIQUE D'UTILISATION DU LOGO DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION**

**CR 209-10-2017**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de politique sur l'utilisation du logo de la MRC a été présenté aux élus lors du comité de travail du 4 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le conseil approuve ce projet de politique qui vient établir des balises pour les outils de communication et ainsi assurer un contrôle de l'image de la MRC;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** le conseil adopte la politique portant sur l'utilisation du logo de la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 1.5 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT PAR INTÉRIM À LA MRC DE PORTNEUF

CR 210-10-2017

**CONSIDÉRANT** que le poste de secrétaire-trésorier adjoint est officiellement vacant depuis le 25 août 2017;

**CONSIDÉRANT** que la supervision de l'équipe de l'administration est assurée depuis par la directrice générale, M<sup>me</sup> Josée Frenette;

**CONSIDÉRANT** qu'en cas d'absence de la directrice générale, il est préférable de nommer un substitut pour la tenue du conseil et la signature des chèques afin d'assurer la continuité des activités de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le conseil est d'accord pour la nomination d'un tel substitut en attendant l'engagement d'un(e) nouveau (nouvelle) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) adjoint(e);

**CONSIDÉRANT** que cette nomination n'implique pas l'ensemble des responsabilités figurant dans la description de tâches du poste, mais cible plutôt les tâches nécessaires au fonctionnement de base de la MRC (signature de chèques, préparation de résolutions, signature du procès-verbal du conseil, etc.);

**CONSIDÉRANT** que M. Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, a accepté d'assurer ce mandat temporaire;

Il est proposé par M. Jean Mainguy et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf procède à la nomination, à compter du 18 octobre 2017, de M. Jean Lessard à titre de secrétaire-trésorier adjoint par intérim à la MRC de Portneuf afin d'assurer la relève du conseil et la signature de documents en cas d'absence de la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 1.6 DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE

### 1.6.1 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE – M. DENIS CHEVALIER

CR 211-10-2017

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a signé l'entente sur la retraite progressive avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC de Portneuf, laquelle fait partie intégrante de la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que M. Denis Chevalier a fait connaître son intention de se prévaloir de l'entente sur la retraite progressive pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, à raison de 4 jours de travail par semaine en 2018 et 3 jours de travail par semaine pour les années 2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale a procédé à l'évaluation de la demande de retraite progressive de M. Chevalier et en fait la recommandation;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC autorise la directrice générale à signer l'entente sur la retraite progressive avec M. Denis Chevalier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, à raison de 4 jours de travail par semaine pour 2018 et 3 jours de travail par semaine en 2019 et 2020;

**QU'**au terme de l'entente, l'employé deviendra retraité à temps plein et mettra fin à son emploi à la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **1.6.2 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE – M. MARCEL AUGER**

**CR 212-10-2017**

**CONSIDÉRANT** que M. Marcel Auger, directeur adjoint au Service de l'évaluation foncière, a adressé une demande au conseil pour se prévaloir d'une entente de retraite progressive pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 à raison de 4 jours de travail par semaine;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale a procédé à l'évaluation de la demande de retraite progressive de M. Auger;

**CONSIDÉRANT** que les opérations au Service de l'évaluation foncière et le contexte actuel des ressources humaines permettent le travail à temps partiel de M. Marcel Auger;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC autorise la directrice générale à signer l'entente sur la retraite progressive avec M. Marcel Auger pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, à raison de 4 jours de travail par semaine;

**QU'**au terme de l'entente, l'employé deviendra retraité à temps plein et mettra fin à son emploi à la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

### **3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

#### **3.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT :**

**CR 213-10-2017**

**CONSIDÉRANT** que le règlement ci-dessous a été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 211-17 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;

**CONSIDÉRANT** que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans son rapport d'analyse relatif à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 211-17 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne concerne la zone agricole et que ce dossier a été analysé par le comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf approuve le règlement ci-dessus mentionné et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.2 DEMANDE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (CRE) POUR PARTICIPER À LA DÉMARCHE PAR NOTRE PROPRE ÉNERGIE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT (ÉLU OU FONCTIONNAIRE) POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ ORGANISATEUR D'UN FORUM RÉGIONAL**

**CR 214-10-2017**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil régional de l'environnement (CRE) a initié la démarche Par notre propre énergie;

**CONSIDÉRANT** que la démarche consiste à mobiliser toutes les régions dans la lutte contre les changements climatiques afin de leur permettre de bénéficier des avantages économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent;

**CONSIDÉRANT** que le CRE souhaite rassembler les organisations et les individus afin d'organiser un forum régional permettant de définir les enjeux locaux et de mettre en œuvre les actions les plus porteuses;

**CONSIDÉRANT** que le forum régional de la Capitale-Nationale est prévu pour le printemps 2018;

**CONSIDÉRANT** la demande du CRE à l'effet qu'un représentant de la MRC, élu ou employé, soit désigné afin de faire partie du comité organisateur du forum;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf désigne M. Guillaume Delair, coordonnateur de la gestion des cours d'eau de la MRC, afin de siéger sur le comité organisateur du forum régional Par notre propre énergie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

## 5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 5.1 **ACTIVITÉ « RENDEZ-VOUS RH PORTNEUF » – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$**

CR 215-10-2017

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf s'est impliquée dans l'élaboration de la journée « Rendez-vous RH Portneuf », en collaboration avec de nombreux intervenants du milieu ainsi qu'Emploi-Québec;

**CONSIDÉRANT** que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017, le conseil a prévu, à cette fin, une somme de 1 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que Accès Travail Portneuf est le coordonnateur de la journée « Rendez-vous RH Portneuf »;

**CONSIDÉRANT** que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cette activité;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à Accès Travail Portneuf une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre de l'activité « Rendez-vous RH Portneuf » dont l'événement aura lieu le jeudi 29 novembre 2017 au Club de golf Le Grand Portneuf à Saint-Basile;

**QUE** ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Aide financière provenant du FDT » numéro 02 62108 996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*M. René-Jean Pagé prend son siège à 19 h 06.*

### 5.2 **TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE PORTNEUF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 1 300 \$**

CR 216-10-2017

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a posé de nombreuses actions afin de promouvoir les produits de nos artisans du secteur agroalimentaire dans la MRC et à l'extérieur de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** que cette somme permettra à la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf de louer quatre (4) kiosques au Centre de foires ExpoCité dans le cadre de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation organisée par l'Université Laval;

**CONSIDÉRANT** que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017, le conseil a prévu une somme de 6 000 \$ pour l'accompagnement de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf et la promotion des produits agroalimentaires;

**CONSIDÉRANT** que des sommes sont encore disponibles à cette fin;

**CONSIDÉRANT** que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à la promotion et la valorisation de produits portneuvois;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf une aide financière de 1 300 \$ dans le cadre de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation dont l'événement aura lieu les 12, 13 et 14 janvier 2018 au Centre de foires ExpoCité de Québec;

**QUE** ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Aide financière provenant du FDT » numéro 02 62108 996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3 QUATRIÈME ÉDITION DES OUVRAGES DE PORTNEUF – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

CR 217-10-2017

**CONSIDÉRANT** que le projet « Les Ouvrages de Portneuf » était financé par l'entente de développement culturel pour les années 2015 à 2017;

**CONSIDÉRANT** que cette entente ne permet plus de financer ce projet;

**CONSIDÉRANT** que ce projet permet la mise en valeur et la transmission d'éléments du patrimoine immatériel en misant sur certaines caractéristiques régionales;

**CONSIDÉRANT** que la formule développée permet de répondre à plusieurs objectifs de la politique culturelle de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le thème retenu pour la quatrième édition est celui du canot à glace, élément du patrimoine immatériel désigné comme tel par le ministère de la Culture et des Communications en 2014;

**CONSIDÉRANT** que le Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables a indiqué son intérêt à financer cette édition du projet qui se déroulera en collaboration avec la Course de la banquise au quai de Portneuf;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Michelle Pagé et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf autorise l'agente de développement culturel à effectuer l'ensemble des préparatifs nécessaires à la demande de financement;

**QUE** la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer le contrat suivant l'octroi d'une aide financière du Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.4 ALLIANCE QUÉBEC VÉLO DE MONTAGNE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 10 000 \$ POUR LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE 2017

CR 218-10-2017

**CONSIDÉRANT** que l'Alliance Québec vélo de montagne compte parmi ses membres les organisations suivantes : l'OTO, la Vallée Bras-du-Nord, le Mont-Sainte-Anne, les Sentiers du Moulin ainsi que les MRC de La Jacques-Cartier, de Portneuf, et la SDÉ de La Côte-de-Beaupré;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan stratégique de développement et de mise en marché du vélo de montagne de la région de Québec sur les marchés internationaux (2014-2016) a été réalisé en 2013. Ce plan stratégique avait comme objectif de permettre au produit vélo de montagne de la région de Québec de devenir distinctif, concurrentiel et de calibre international;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été constaté que les efforts déployés lors des campagnes promotionnelles ont porté fruit avec une hausse significative d'achalandage depuis les deux (2) dernières années, et ce dans chacune des stations visées;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est en adéquation avec le plan stratégique de destination 2017-2021 de la région de Québec ainsi qu'avec la stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure au Québec du ministère du Tourisme de Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Vallée Bras-du-Nord est reconnue comme un élément supralocal structurant au plan du tourisme et de la récréation et que son développement contribue à la réalisation des axes 2 et 3 du « Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf »;

**CONSIDÉRANT** que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017, le conseil a prévu une somme de 10 000 \$ pour participer à la promotion de l'Alliance Québec vélo de montagne;

**CONSIDÉRANT** que la Vallée Bras-du-Nord est le coordonnateur des activités de l'Alliance Québec vélo de montagne;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à la Vallée Bras-du-Nord une aide financière de 10 000 \$ et que ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire en tourisme « Journaux et revues » numéro 02 62200 341.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. DOSSIERS RÉGIONAUX

### 6.1 **RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ FINANCIÈRE POUR LA MISE SUR PIED D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE SECTEUR EST DE LA MRC DE PORTNEUF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$**

CR 219-10-2017

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a reçu le mandat, par voie de résolution, de la part de six (6) municipalités désirant participer à l'étude de faisabilité, de procéder à l'octroi d'un contrat de services professionnels;

**CONSIDÉRANT** qu'au départ les six (6) municipalités participantes étaient Cap-Santé, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge, Saint-Basile et Sainte-Christine-d'Auvergne;

**CONSIDÉRANT** que, suite aux résultats des analyses de faisabilité technique et financière, la Ville de Neuville s'est retirée du projet et qu'une révision des travaux effectués a dû être faite;

**CONSIDÉRANT** que les coûts associés à la révision des documents d'analyse sont de l'ordre de 1 000 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités impliquées dans le projet ont adressé une demande d'aide financière via le Fonds de développement des territoires au conseil de la MRC de Portneuf lors du comité de travail du 4 octobre 2017 pour couvrir ces frais;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise le paiement de la facture de 1 000 \$ taxes incluses à M. Vincent-Gilles Courtemanche pour la révision de l'étude de faisabilité financière du projet de regroupement;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise le paiement de cette facture à même le Fonds de développement des territoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.2 PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDES ADRESSÉES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**

**CR 220-10-2017**

**CONSIDÉRANT** que le transport adapté est un service essentiel qui permet aux personnes à mobilité réduite de jouir d'une certaine autonomie dans leurs déplacements;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une demande grandissante en soins de santé notamment spécialisés et que le gouvernement du Québec prône le maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a apporté certaines modifications au Programme de subvention au transport adapté en 2017;

**CONSIDÉRANT** que ces modifications sont venues notamment modifier la méthode de calcul de la contribution de base du ministère et les dates de versement de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT** que, par souci d'assurer la viabilité des services, le MTMDET a décidé de n'appliquer aucune diminution à sa contribution de base et de verser la même aide financière en 2017 qu'en 2016;

**CONSIDÉRANT** que la modification des dates de versement de l'aide financière du MTMDET est venue grandement affecter la capacité des organismes d'offrir des services en continu au cours de l'année;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la MRC de Portneuf demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de maintenir la contribution de base du ministère de 2017 aux organismes pour l'année 2018 et les années futures pour assurer la viabilité des services;

**QUE** la MRC de Portneuf demande au MTMDET de maintenir dans le programme l'allocation supplémentaire lors d'augmentation de l'achalandage;

**QUE** la MRC de Portneuf propose au MTMDET d'appliquer les dates de versement suivantes aux organismes municipaux et intermunicipaux pour assurer la stabilité des services :

Versement de la contribution de base (CB)	% CB	Dates proposées
1 <sup>er</sup> versement	33 %	31 janvier
2 <sup>e</sup> versement	33 %	30 avril
3 <sup>e</sup> versement	34 %	31 août

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au MTMDET et à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ), ainsi qu'au député provincial, M. Michel Matte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

### **7.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Une rencontre est prévue le 24 octobre prochain, à 9 h, à Cap-Santé.

## 7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 7.7 TRANSPORT RÉGIONAL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 7.8 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 7.9 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

- 8.1 M. Gaudreau remercie les maires qui assistaient à leur dernière séance du conseil ce soir et souhaite le meilleur succès aux maires en élection le 5 novembre 2017.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **15 novembre 2017** à 17 h 30;
- Séance spéciale du budget 2018 – le mercredi **22 novembre 2017** à 19 h;
- Conseil des représentants – le mercredi **22 novembre 2017** à 19 h 45.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CR 221-10-2017** L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 16 sur la proposition de M. Bernard Naud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

---

Bernard Gaudreau

---

Josée Frenette